



## annulation de commande de véhicule

Par **clemen**, le **07/12/2011** à **20:59**

bonjour, a tous

voila ma question,

en date du 14 octobre 2011 j'ai passé commande aupres de mon concessionnaire d'un nouveau véhicule. j'ai du verser un acompte de 2000 € pour une date de livraison (inscrite sur le bon de commande) prévu pour le 31/11/2011. a l'heure d'aujourd'hui, je n'ai toujours pas vu la couleur de cette voiture.

**suis-je en droit d'annuler ma commande par courrier recommandé en raison du déplacement de la date de livraison de plus de 7 jours ?  
et surtout vais-je récupérer mon acompte ?**

*merci par avance a tous ^^*

Par **razor2**, le **08/12/2011** à **10:10**

Oui dans les deux cas.

Par **Louxor\_91**, le **08/12/2011** à **14:40**

effectivement la date butoir est dépassée... mais mis à part l'aspect "tatillon"; 7 jours de dépassement ne me paraissent pas dramatique mais bon... N'y a t'il pas possibilité pour le concessionnaire de dire que bon... 7 jours justement ça reste acceptable ? je veux dire on peut annuler la transaction pour 48 heures de retard par exemple ? c'est vraiment recevable ?

Par **clemen**, le **08/12/2011** à **20:51**

c'est plutot une question de confiance et de sincérité qui me pousse a faire cette démarche. le délai au départ était de 4 semaines, puis repoussé de 2 semaines et c'est moi qui ai du aller chercher les infos, puis a nouveau 2 semaines supplémentaire pour lesquels le vendeur n'a meme pas daigné me donner un coup de téléphone